

73

# PROGRAMME

DES

# COURS

QUI AURONT LIEU DANS L'ACADÉMIE DE GENÈVE

PENDANT

LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1848 - 1849.

---

Le semestre d'hiver commencera le lundi 30 octobre, et durera jusqu'au samedi 7 avril.

Le semestre d'été commencera le lundi 30 avril, et durera jusqu'au samedi 28 juillet.

Les premiers jours de chaque semestre seront consacrés aux examens arriérés et d'admission. Les examens sur les cours de chaque semestre auront lieu peu après la fin de ces cours aux jours et heures qui seront ultérieurement déterminés.

---

GENÈVE,  
IMPRIMERIE FERDINAND RAMBOZ.

—  
1848.

# AVIS

## RELATIF A L'ORGANISATION DES ÉTUDES ACADÉMIQUES.

(Extrait de la Loi sur l'Académie du 29 Mai 1835, et du règlement du 30 août 1839.)

### *Art. 1<sup>er</sup> de la Loi.*

L'Académie de Genève se divise, d'après la nature des objets d'enseignement, en quatre Facultés, savoir : Une Faculté de Théologie protestante, une Faculté de Droit, une Faculté des Sciences et une Faculté des Lettres.

Indépendamment de l'enseignement de Faculté proprement dit, il est donné dans les Facultés des Sciences et des Lettres, un enseignement préparatoire à toutes les études supérieures.

### *Art. 1<sup>er</sup> du Règlement.*

L'enseignement académique institué par l'art. 1<sup>er</sup> de la Loi du 29 mai 1835 comprend : 1<sup>o</sup> Un enseignement préparatoire aux quatre Facultés des Lettres, des Sciences, de Droit et de Théologie. 2<sup>o</sup> Un enseignement de Faculté faisant suite à l'enseignement préparatoire.

L'enseignement préparatoire a deux degrés. Le premier degré comprend la partie de cet enseignement qui fait suite à celui du Collège de Genève et qui est commun aux quatre Facultés. Cette première partie dure deux années, après lesquelles les élèves peuvent, soit entrer dans la Faculté des Lettres ou dans celle des Sciences, soit suivre pendant deux autres années le second degré de l'enseignement préparatoire pour entrer ensuite dans les Facultés de Droit ou de Théologie.

L'enseignement préparatoire est donné par les Professeurs appartenant aux Facultés des Sciences et des Lettres, pendant les deux premières années au moyen de cours spécialement destinés aux élèves de ces deux années; pendant les deux suivantes au moyen d'un ensemble de cours pris, les uns dans l'enseignement de la Faculté des Lettres, et les autres dans l'enseignement de la Faculté des Sciences.

### *Extrait de la Constitution du 24 mai 1847. Art. 157.*

#### *Dispositions additionnelles.*

Le Conseil d'Etat soumettra à l'examen du Grand Conseil, les projets de loi suivants, dans les délais ci-dessous énoncés, à dater de son entrée en fonctions, savoir : .... « Dans le délai de six mois, les lois relatives à l'Instruction publique. .... »

# PROGRAMME

DES

## COURS

### DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE

1848-1849.

#### Faculté de Théologie.

##### SEMESTRE D'HIVER.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — M. le Professeur CELLÉRIER expliquera, pendant les mois de novembre et de décembre, la première Epître aux Thessaloniens. Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et samedi à onze heures.

*Critique sacrée.* — Dès le 1<sup>er</sup> janvier le même Professeur exposera l'introduction spéciale à chaque livre de l'Ancien Testament. Mêmes jours et heures.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — M. le Professeur MUNIER lira le livre des Oracles d'Esaië pour les étudiants des trois années supérieures. Ce cours aura lieu les lundi, mardi et mercredi à deux heures.

*Hébreu.* — Le même Professeur. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, contiendra l'étude de la grammaire et de la syntaxe hébraïques, et l'interprétation analytique de quelques fragments des livres historiques de l'Ancien Testament et du livre des Proverbes. Ce cours aura lieu les lundi, mardi et mercredi à une heure, et le samedi à dix heures.

*Théologie dogmatique.* — M. le Professeur CHENEVIÈRE commencera son cours sur les points controversés entre l'Eglise Réformée et l'Eglise de Rome. Ce cours aura lieu les lundi, mardi et mercredi à dix heures.

*Histoire ecclésiastique.* — M. le Professeur CHASTEL exposera l'histoire de l'Eglise depuis l'époque de Constantin jusqu'à celle de Mahomet. Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à huit heures, et le mardi à neuf heures.

*Théologie pratique.* — M. le Professeur DIODATI traitera du saint ministère, et en particulier des dispositions du ministre de l'Evangile. Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à neuf heures.

Le même Professeur consacra le mardi à onze heures à des études spéciales de prédication.

*Exercices publics de prédication.* — Devant un Jury de la Faculté, le lundi à quatre heures, le samedi à une heure.

#### SEMESTRE D'ÉTÉ.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — Pendant les six premières semaines du semestre, M. le Professeur CELLÉRIER expliquera la 2<sup>e</sup> Epître aux Thessaloniens. Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et samedi à onze heures.

*Archéologie biblique.* — Pendant le reste du semestre le même Professeur achèvera d'exposer tout ce qui tient à la vie civile et domestique des Hébreux. Mêmes jours et heures.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — M. le Professeur MUNIER continuera la lecture d'Esaië, les mêmes jours et heures qu'en hiver.

*Hébreu.* — Le même Professeur. Choix de morceaux les plus faciles dans les écrits poétiques et sentencieux de l'Ancien Testament. Mêmes jours et heures qu'en hiver.

*Théologie dogmatique.* — M. le Professeur CHENEVIÈRE achèvera son cours sur les points controversés entre l'Eglise Réformée et l'Eglise de Rome. Ce cours aura lieu les lundi, mardi et mercredi à dix heures.

*Histoire ecclésiastique.* — M. le Professeur CHASTEL continuera et terminera son cours d'hiver. Mêmes jours et heures qu'en hiver.

*Apologétique.* — M. le Professeur DIODATI exposera la partie historique et philosophique de cette science. Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à neuf heures.

Le même Professeur consacra le mardi à onze heures à des études spéciales de prédication.

*Exercices publics de prédication.* — Devant un Jury de la Faculté, le lundi à quatre heures, et le samedi à une heure.

## Faculté de Droit.

#### SEMESTRE D'HIVER.

*Droit civil.* — Des Successions. M. le Professeur GIDE. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

*Droit commercial.* — Des Faillites. Le même Professeur. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

*Droit pénal.* — M.<sup>\*\*\*</sup> Trois fois par semaine.

*Droit romain.* — M.<sup>\*\*\*</sup> Trois fois par semaine.

*Exercices de plaidoirie.* — Tous les quinze jours devant un Jury composé des Professeurs chargés de l'enseignement pendant ce semestre.

#### SEMESTRE D'ÉTÉ.

*Droit civil.* — Des contrats de vente et de louage. M. le Professeur GIDE. Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

*Organisation judiciaire et procédure.* — M. le Professeur GIDE. Ce cours aura lieu deux fois par semaine.

*Droit pénal.* — M.<sup>\*\*\*</sup> Trois fois par semaine.

*Droit romain.* — M.<sup>\*\*\*</sup> Trois fois par semaine.

*Exercices de plaidoirie.* — Tous les quinze jours devant un Jury composé des Professeurs chargés de l'enseignement pendant ce semestre.

## Faculté des Sciences.

### A) COURS DE FACULTÉ.

NB. Les études complètes de la Faculté durent trois ans.

#### SEMESTRE D'HIVER.

*Philosophie morale.* — M. le Professeur CHOISY. Etudes des facultés morales de l'homme. Théorie des lois morales. Des droits et des devoirs. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi et mercredi à neuf heures.

*Psychologie.* — Le même Professeur. Etude des facultés intellectuelles de l'homme. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les mardi et samedi à neuf heures, et le mercredi à huit heures.

*Mathématiques élémentaires.* — M. le Professeur PASCALIS.

A) *Géométrie analytique* à deux dimensions. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi et mercredi à neuf heures.

B) *Algèbre.* Théorie des permutations et des combinaisons. Formule du binôme dans le cas d'un exposant entier et positif. Extraction des racines d'un ordre quelconque. Calcul des radicaux. Théorie des exposants de nature quelconque. Formule du binôme pour le cas d'un exposant quelconque. Méthode des coefficients indéterminés. Séries récurrentes. Fractions continues. Résolution des équations exponentielles. Théorie algébrique des logarithmes. Séries logarithmiques et exponentielles. Théorie du plus grand commun diviseur algébrique. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les mardi et samedi à huit heures.

*Mathématiques supérieures.* — M. le Professeur DECRUE. Calcul différentiel. Le commencement de ce cours sera consacré à la résolution des équations numériques d'un degré quelconque. Il est destiné aux étudiants de seconde année, et aura lieu les mardi, mercredi et samedi à huit heures.

*Mécanique analytique.* — Le même Professeur. Ce cours, destiné aux étudiants de troisième année, aura lieu les mardi, vendredi et samedi à neuf heures.

*Géométrie descriptive.* — Le même Professeur. Ce cours comprendra quelques applications à la théorie des ombres, à la perspective linéaire et à la coupe des pierres. Il est obligatoire pour les étudiants de troisième année, et aura lieu les lundi et vendredi à huit heures.

NB. Ce cours ne suppose pas des connaissances en mathématiques autres que celle de la géométrie élémentaire.

*Mécanique théorique et appliquée.* — M. le Professeur COL-LADON. Complément des études de statique et de dynamique. Principes de l'équilibre des constructions. Résistance des matériaux. Construction des machines. Résistance des tuyaux et des chaudières. Construction des chemins de fer, des ponts en charpente ou suspendus, des toitures et des voûtes. Des machines en mouvement. Classification des éléments des machines. Travail réalisé ou perdu. Ce cours, destiné aux étudiants de troisième année, aura lieu les mardi, mercredi et vendredi à midi.

*Géographie physique.* — Mr. le Professeur PLANTAMOUR. Notions élémentaires d'astronomie. Etude spéciale du globe terrestre et des phénomènes physiques qui se passent à sa surface et dans l'atmosphère. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi, mercredi et samedi à onze heures.

*Physique expérimentale.* — M. N. Propriétés générales des corps. De la pesanteur, et en particulier de la pesanteur de l'air et des propriétés des fluides élastiques. Chaleur. Electricité et magnétisme. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mardi et samedi à dix heures, et le vendredi à neuf heures.

*Chimie expérimentale.* — M. le Professeur MARIGNAC. Métalloïdes et leurs composés binaires. Métaux, composés formés par les métalloïdes et les métaux. Sels. Lois de Berthollet. Equivalents chimiques et atomes. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les mardi et samedi à une heure, et le lundi à deux heures.

*Chimie métallurgique.* — Le même Professeur. Ce cours, destiné aux étudiants de troisième année, aura lieu les mercredi et vendredi à dix heures.

*Physiologie botanique.* — M. le Professeur DE CANDOLLE. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les mardi et vendredi à onze heures.

*Anatomie comparée.* — M. le Professeur PICTET. Anatomie et physiologie comparées des organes de la locomotion et du système nerveux. Ce cours, destiné aux étudiants de première et de seconde année, aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à une heure.

*Géologie.* — M. le Professeur FAVRE. De la géologie en général. Des phénomènes qui se passent actuellement à la surface du globe, et des phénomènes qui s'y sont passés avant l'époque actuelle. Ce cours, destiné aux étudiants de troisième année, aura lieu les mardi et samedi à deux heures.

#### SEMESTRE D'ÉTÉ.

*Philosophie sociale.* — M. le Professeur CHOISY traitera spécialement de l'économie politique et de ses applications, il exposera à cette occasion les doctrines de l'école socialiste. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à neuf heures.

*Logique.* — Le même Professeur. De la vérité, ses variétés et ses degrés. De la méthode; art d'observer et de généraliser; classification. Recherche des causes. Théorie élémentaire de la probabilité mathématique et de ses applications. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mardi, mercredi et vendredi à huit heures.

*Mathématiques élémentaires.* — M. le Professeur PASCALIS. Continuation de la géométrie à deux dimensions. Préliminaires de la géométrie analytique à trois dimensions. Trigonométrie sphérique. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mardi et mercredi à dix heures.

*Mathématiques supérieures.* — M. le Professeur DECRUE. Calcul intégral. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi, mercredi et samedi à huit heures.

*Géométrie descriptive.* — Le même Professeur. Suite du cours

d'hiver. Ce cours, destiné aux étudiants de troisième année, aura lieu les mardi et vendredi à huit heures.

*Topographie et arpentage.* — Le même Professeur. Triangulation. Levées de détail. Nivellement. Mesure des hauteurs par le baromètre. Arpentage. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi et vendredi à neuf heures.

*Mécanique théorique et appliquée.* — M. le Professeur COLADON. Complément des études d'hydrodynamique. Ecoulement des liquides et des gaz. Jaugeage des cours d'eau. Conduites des gaz et d'air chaud. Machines soufflantes. Résistance des corps flottants et des navires. Moteurs hydrauliques. Machines à vapeur. Locomotives. Navigation à vapeur. Etablissement d'usines. Ce cours, destiné aux étudiants de troisième année, aura lieu les mardi, mercredi et vendredi à midi.

*Astronomie.* — M. le Professeur PLANTAMOUR. Histoire abrégée de l'astronomie. Description et usage des principaux instruments. Astronomie sphérique. Réfraction, aberration. Grandeur et figure de la terre. Parallaxe. Ce cours est destiné aux étudiants de troisième année, il est également obligatoire pour les étudiants de seconde année, qui à la fin de cette seconde année désirent postuler le grade de bachelier en sciences mathématiques. Il aura lieu les mardi, mercredi et samedi à dix heures.

*Physique expérimentale.* — M. N. Acoustique et optique. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les mardi, mercredi et samedi à neuf heures, et le vendredi à dix heures.

*Chimie organique.* — M. le Professeur MARIGNAC. Étude des substances organiques; acides; alcalis; corps indifférents. Fermentation; putréfaction; nutrition des végétaux et des animaux; respiration. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les vendredi et samedi à une heure, et le lundi à deux heures.

*Minéralogie.* — Le même Professeur. Propriété générale des minéraux. Cristallographie. Classification et description des espèces minérales. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu le lundi et le vendredi à dix heures.

*Organographie botanique.* — M. le Professeur DE CANDOLLE. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les mardi, vendredi et samedi à onze heures.

*Démonstrations de botanique.* — Le même Professeur. Caractères des familles les plus importantes, démontrés par l'examen des plantes du jardin botanique. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde et de troisième année, aura lieu les lundi et mercredi à onze heures.

*Zoologie.* — M. le Professeur PICTET. Histoire naturelle des mammifères vivants et fossiles. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde et de troisième année, aura lieu les lundi, mardi et mercredi à une heure.

## TABLEAU

DE L'ENSEIGNEMENT DES TROIS ANNÉES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.					
	1 <sup>re</sup> ANN.		2 <sup>e</sup> ANN.		3 <sup>e</sup> ANN.	
	hiver.	été.	hiver.	été.	hiver.	été.
Philosophie . . . . .	3	4	2	3	»	»
Mathématiques élémentaires . .	4	3	»	»	»	»
Mathématiques supérieures. . .	»	»	3	3	»	»
Mécanique analytique . . . . .	»	»	»	»	3	»
Géométrie descriptive . . . . .	»	»	»	»	2	2
Topographie et Arpentage . . .	»	2	»	»	»	»
Mécanique théorique et appliquée. . . . .	»	»	»	»	3	3
Astronomie . . . . .	»	»	»	»	»	3
Géographie physique. . . . .	»	»	3	»	»	»
Physique. . . . .	4	4	»	»	»	»
Chimie . . . . .	»	»	3	3	2	»
Minéralogie . . . . .	»	»	»	2	»	»
Botanique . . . . .	»	3	2	2	»	2
Anatomie comparée . . . . .	3	»	3	»	»	»
Zoologie. . . . .	»	»	»	3	»	3
Géologie. . . . .	»	»	»	»	2	»
TOTAL.	14	16	16	16	12	13

COURS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES, OBLIGATOIRES POUR LES ÉTUDIANTS DE LA TROISIÈME ET DE LA QUATRIÈME ANNÉE DES ÉTUDES PRÉPARATOIRES. (Voyez l'avis en tête du programme.)

1<sup>o</sup> Pour les étudiants de troisième année.

a) Dans le semestre d'hiver : les cours de *Psychologie*, de *Mathématiques élémentaires*, de *Physique* et d'*Anatomie comparée*.

b) Dans le semestre d'été : les cours de *Logique*, de *Mathématiques élémentaires*, de *Physique*, d'*Organographie botanique*, de *Topographie* et d'*Arpentage*.

2<sup>o</sup> Pour les étudiants de quatrième année.

a) Dans le semestre d'hiver : les cours de *Philosophie morale*, de *Géographie physique* et de *Chimie expérimentale*.

b) Dans le semestre d'été : les cours de *Philosophie sociale*, de *Chimie organique* et de *Zoologie*.

## B) COURS PRÉPARATOIRES.

NB. Ces cours constituent, avec les cours analogues de la Faculté des Lettres, un ensemble d'études obligatoires pour les étudiants réguliers, qui fait suite à l'enseignement du Collège de Genève. Cet ensemble d'études dure deux ans, sous le nom de première et deuxième années préparatoires. (Voyez l'Avis en tête du Programme.)

### SEMESTRE D'HIVER.

*Eléments d'algèbre.* — M. le Professeur PASCALIS. Notions préliminaires. Les quatre opérations fondamentales. Résolution et discussion des équations et des problèmes du premier degré. Extraction des racines carrées, tant numériques qu'algébriques. Calcul des radicaux du second degré. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi et vendredi à dix heures, et samedi à neuf heures.

*Géométrie élémentaire et Trigonométrie rectiligne.* — Le même Professeur. Les cinq premiers livres de la géométrie de Legendre. La trigonométrie rectiligne et l'usage des tables trigonométriques. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi, mardi, mercredi et vendredi à onze heures.

*Exercices de calculs algébriques.* — Le même Professeur. Ces exercices, destinés aux étudiants de seconde année, auront lieu le samedi à onze heures.

*Philosophie.* — M. le Professeur CHOISY. Eléments de logique et de dialectique. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les mardi et samedi à huit heures.

#### SEMESTRE D'ÉTÉ.

*Eléments d'algèbre.* — M. le Professeur PASCALIS. Résolution et discussion des équations et des problèmes du second degré. Questions de maximums et de minimums. Propriétés des trinômes du second degré. Equations du second degré à deux inconnues. Equations bicarrées, Progressions par différence et par quotient. Théorie des logarithmes et usage des tables. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mardi et mercredi à neuf heures.

*Géométrie élémentaire.* — Le même Professeur. Les trois derniers livres de la géométrie de Legendre. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi, mardi et mercredi à onze heures.

*Statique et notions élémentaires de dynamique.* — Le même Professeur. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi, mardi à une heure, et mercredi à huit heures.

## Faculté des Lettres.

### A) COURS DE FACULTÉ.

NB. Les études complètes de la Faculté durent deux ans.

#### SEMESTRE D'HIVER.

*Littérature grecque.* — M. le Professeur ADERT. Étude de l'époque de la vie et des principaux discours de Démosthènes. Explication du discours pro coronâ. Ce cours aura lieu les lundi et vendredi à huit heures.

*Littérature latine.* — M. le Professeur CHERBULIEZ-BOURRIT. La vie, les discours et les écrits de Cicéron, depuis l'an 50

avant l'ère chrétienne. Explication du seizième livre des Lettres à Atticus, et de quelques morceaux des Philippiques. Ce cours aura lieu les mercredi et vendredi à dix heures.

*Histoire.* — M. le Professeur ROGET. Histoire du dix-huitième siècle. Ce cours aura lieu les lundi et vendredi à midi.

*Histoire de la Littérature des temps modernes.* — M. le Professeur RICHARD. Littérature contemporaine. Suite du cours précédent. Ce cours aura lieu les mardi, mercredi et vendredi à deux heures.

*Histoire de la Philosophie ancienne et moderne.* — M. le Professeur NAVILLE. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi, mardi et samedi à midi.

*Philosophie morale.* — M. le Professeur CHOISY. Même cours que pour la Faculté des sciences.

*Psychologie.* — M. le Professeur CHOISY. Même cours que pour la Faculté des sciences.

*Hébreu.* — M. le Professeur MUNIER. Même cours que pour la Faculté de théologie.

#### SEMESTRE D'ÉTÉ.

*Littérature grecque.* — M. le Professeur ADERT. Explication des sept chefs contre Thèbes d'Eschyle. Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à onze heures.

*Littérature latine.* — M. le Professeur CHERBULIEZ-BOURRIT. Horace, l'art poétique. Ciceronis orator. Ce cours aura lieu les lundi et samedi à midi.

*Histoire.* — M. le Professeur ROGET. Suite et fin du cours d'hiver. Ce cours aura lieu les mardi et vendredi à midi.

*Histoire de la Littérature moderne.* — M. le Professeur RICHARD. Suite et fin du cours d'hiver. Ce cours aura lieu les mardi, mercredi et vendredi à deux heures.

*Histoire de la Philosophie ancienne et moderne.* — M. le Professeur NAVILLE. Suite et fin du cours d'hiver. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les mardi, vendredi et samedi à onze heures.

*Philosophie sociale.* — M. le Professeur CHOISY. Même cours que pour la Faculté des sciences.

*Logique.* — M. le Professeur CHOISY. Même cours que pour la Faculté des sciences.

*Hébreu.* — M. le Professeur MUNIER. Même cours que pour la Faculté de théologie.

**COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES, OBLIGATOIRES POUR LES ÉTUDIANTS DE LA TROISIÈME ET DE LA QUATRIÈME ANNÉE DES ÉTUDES PRÉPARATOIRES.**

1° Pour les étudiants de troisième année.

Les cours de *Littérature grecque*, de *Littérature latine* et d'*Histoire de la Littérature*, pendant les deux semestres.

2° Pour les étudiants de quatrième année.

Les cours de *Littérature grecque*, de *Littérature latine*, d'*Histoire de la Littérature*, d'*Histoire*, et d'*Histoire de la Philosophie*, pendant les deux semestres.

**B) COURS PRÉPARATOIRES.**

NB. Ces cours constituent, avec les cours analogues de la Faculté des Sciences, un ensemble d'études obligatoires pour les étudiants réguliers, qui fait suite à l'enseignement du Collège de Genève. Cet ensemble d'études dure deux ans, sous le nom de première et deuxième années préparatoires. (*Voyez l'Avis en tête du Programme.*)

**SEMESTRE D'HIVER.**

*Littérature grecque.* — M. le Professeur ADERT. Interprétation de l'Hippolyte d'Euripide et du deuxième livre d'Hérodote. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à onze heures.

Interprétation de Philoctète et de quelques fragments de l'Ajx de Sophocle. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les mercredi et samedi à neuf heures, et le lundi à dix heures.

*Antiquités grecques.* — Le même Professeur. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les mardi et samedi à onze heures.

*Littérature latine.* — M. le Professeur CHERBULIEZ-BOURRIT. Interprétation du quarantième livre de Tite-Live et du troisième livre des Odes d'Horace. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mardi, vendredi et samedi à huit heures.

Interprétation du treizième livre des Annales de Tacite et du deuxième livre des Epîtres d'Horace. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi, mardi et vendredi à neuf heures.

*Exercices de style et de composition latine.* — Le même Professeur. Ce cours aura lieu le mercredi à huit heures pour les étudiants de première année. Les étudiants de seconde année recevront cet enseignement en même temps que celui de la littérature latine.

*Histoire générale.* — M. le Professeur ROGET. Histoire du moyen âge. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les mardi, mercredi et samedi à dix heures.

*Histoire des temps modernes.* — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les mercredi et samedi à une heure.

*Rhétorique.* — M. le Professeur SAYOUS. De la composition et de ses règles. Caractères et ressources de la langue française; histoire de ses développements jusqu'à nos jours. Style, notions théoriques et directions pratiques. Exercices de rédaction. Aux étudiants de première année. Ce cours aura lieu les lundi, mardi et vendredi à neuf heures.

*Belles-Lettres générales.* — M. le Professeur SAYOUS. Notions de littérature relatives à la poésie en général, et à la poésie française en particulier. De la poésie narrative, de la poésie lyrique et de la poésie didactique, etc. Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les mardi, mercredi et samedi à dix heures.

*Exercices de composition française.* — M. le Professeur SAYOUS. Le mercredi à neuf heures pour les étudiants de première année, et le vendredi à dix heures pour ceux de seconde année.

**SEMESTRE D'ÉTÉ.**

*Littérature grecque.* — M. le Professeur ADERT. Interprétation du troisième chant de l'Iliade et de la fin du deuxième livre d'Hérodote, pour les étudiants de première année. Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi à neuf heures.

Le même Professeur interprètera avec les étudiants de seconde année le septième livre de Thucydide. Ce cours aura lieu les vendredi et samedi à huit heures, et le mardi à neuf heures.

*Littérature latine.* — M. le Professeur GHERBULIEZ-BOURRIT interprétera avec les étudiants de première année des chapitres choisis dans la première et dans la deuxième Verrine. Ce cours aura lieu les mardi et vendredi à huit heures.

Le même Professeur interprétera avec les étudiants de seconde année la vie d'Agriola par Tacite, et quelques morceaux de la Médée de Sénèque. Ce cours aura lieu les lundi, vendredi et samedi à neuf heures.

*Antiquités romaines.* — Le même Professeur. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi et samedi à huit heures.

*Exercices de style et de composition latine.* — Le même Professeur. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu le mardi à dix heures.

*Histoire générale.* — M. le Professeur ROGET. Histoire du moyen âge. Suite et fin du cours d'hiver. Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mercredi et samedi à dix heures.

*Histoire des temps modernes.* — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les mercredi et samedi à une heure.

*Rhétorique.* — M. le Professeur SAYOUS. Notions de rhétorique proprement dite; directions relatives à la composition du discours écrit ou improvisé. Des différents genres d'éloquence. Exercices oratoires. Aux étudiants de première année. Ce cours aura lieu les vendredi et samedi à neuf heures, et le mercredi à huit heures.

*Belles-Lettres générales.* — M. le Professeur SAYOUS. Art dramatique. Des ouvrages en prose; des écrits didactiques, et en particulier des qualités littéraires propres aux ouvrages scientifiques. De l'histoire. De la critique littéraire. Genre épistolaire. Aux étudiants de seconde année. Ce cours aura lieu les lundi, mardi et vendredi à dix heures.

*Exercices de composition française.* — Le même Professeur. Le lundi à onze heures pour les étudiants de première année, et le mercredi à neuf heures pour ceux de seconde année.

TABLEAU

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA FACULTÉ DES LETTRES.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	1 <sup>re</sup> ANNÉE.		2 <sup>e</sup> ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Littérature grecque . . . . .	2	2	2	2
Littérature latine . . . . .	2	2	2	2
Histoire. . . . .	2	2	2	2
Littérature anc. <sup>ne</sup> et moderne.	3	3	3	3
Histoire de la philosophie . .	»	»	3	3
Philos. mor. <sup>le</sup> et Psychologie.	3	»	2	»
Philosophie soc. <sup>le</sup> et Logique.	»	4	»	3
Hébreu. . . . .	4	4	3	3
TOTAL. . .	16	17	17	18

TABLEAU COMPLET DE L'ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE.

A) PREMIER DEGRÉ, SOIT 1<sup>re</sup> ET 2<sup>de</sup> ANNÉES.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	1 <sup>re</sup> ANNÉE.		2 <sup>e</sup> ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Littérature grecque . . . . .	3	5	3	3
Antiquités grecques . . . . .	2	»	»	»
Littérature latine et exercices de composition latine . . .	5	3	3	3
Antiquités romaines . . . . .	»	2	»	»
Histoire générale . . . . .	3	3	2	2
Rhétorique et exercices de composition française. . .	4	4	»	»
Belles-Lettres et exercices de composition française. . .	»	»	4	4
Mathématiques . . . . .	3	3	5	3
Physique générale et statique.	»	»	»	3
Philosophie. . . . .	»	»	2	»
TOTAL. . .	20	20	19	18

**B) SECOND DEGRÉ, SOIT 3<sup>e</sup> ET 4<sup>e</sup> ANNÉES.**

NB. Les cours qui constituent le second degré sont pris les uns dans la Faculté des Sciences et les autres dans la Faculté des Lettres.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE			
	3 <sup>e</sup> ANNÉE.		4 <sup>e</sup> ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Fiv. r.	Été.
Littérature grecque . . . . .	2	2	2	2
Littérature latine . . . . .	2	2	2	2
Littérature anc. <sup>ne</sup> et moderne.	3	3	3	3
Hist. de la philos. anc. et mod.	»	»	3	3
Histoire . . . . .	»	»	2	2
Philosophie . . . . .	3	4	2	3
Mathématiques élémentaires .	4	3	»	»
Topographie et arpentage. . .	»	2	»	»
Physique . . . . .	4	4	»	»
Géographie physique. . . . .	»	»	3	»
Botanique. . . . .	»	3	»	»
Chimie . . . . .	»	»	3	3
Anatomie comparée et zoologie	3	»	»	3
<b>TOTAL. . .</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>21</b>

# AVERTISSEMENT.

## Dispositions de la Loi, du Règlement et des Arrêtés, concernant:

### A) Les Inscriptions des Etudiants.

« Les élèves de l'Académie se divisent en étudiants réguliers et en étudiants externes. Les étudiants réguliers sont soumis à l'obligation de suivre un ensemble d'études déterminé, et de subir des examens sur l'enseignement qui leur a été donné. — Les étudiants externes peuvent suivre à leur choix les cours qu'ils préfèrent, et subir, s'ils le désirent, des examens sur ces cours aux mêmes époques que les étudiants réguliers. » (Art. 23 de la loi.)

« Les étudiants réguliers sont tenus de prendre, à l'ouverture de chaque semestre, une inscription unique pour l'enseignement obligatoire, et une inscription spéciale pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre en dehors de cet enseignement. — Les étudiants externes doivent prendre une inscription pour chacun des cours qu'ils ont l'intention de suivre. » (Art. 24 de la loi.)

« Le Recteur est chargé de veiller, par les moyens qu'il juge les plus convenables, à ce que les étudiants réguliers et externes prennent, à l'ouverture de chaque semestre, conformément à l'art. 24 de la loi, les inscriptions auxquelles ils sont tenus, et à la suite desquelles ils reçoivent des cartes d'entrée pour les cours. » (Art. 21 du règlement.)

### B) Les Rétributions des Etudiants.

« Les étudiants réguliers, en prenant l'inscription unique exigée par l'article 24 de la loi, paient chacun une rétribution de 36 francs de France. Moyennant cette rétribution, les inscriptions spéciales qu'ils peuvent prendre, en vertu du même article 24, sont gratuites. — Ceux des étudiants réguliers

qui ne passent pas directement du Collège de Genève dans l'Académie, paient en outre un droit d'entrée de 36 francs de France. » (Art. 30 de la loi.)

« Les étudiants externes paient, pour chaque inscription aux cours ordinaires prise en vertu de l'art. 24 de la loi, une rétribution de 24 francs de France. La rétribution exigée d'un étudiant externe n'est que de 12 francs au lieu de 24, lorsqu'il s'agit d'un cours qui est seulement d'une leçon par semaine dans le semestre d'hiver, et de deux dans le semestre d'été. » (Art. 31 de la loi, parag. 1<sup>er</sup>, et art. 33 du règlement, parag. 2.)

« Les rétributions des élèves, ainsi que les droits académiques, sont perçus par le Bedeau de l'Académie, sous l'inspection du Recteur, qui doit veiller à ce que cette perception s'opère régulièrement. » (Art. 33 du règlement, parag. 1<sup>er</sup>.)

### C) *Les Conditions d'Admission.*

« Les jeunes gens qui se proposent de subir des examens d'admission pour devenir étudiants réguliers dans l'une des années d'études, doivent s'inscrire dans ce but, au Bureau de l'Académie, au commencement de la semaine qui précède l'ouverture des cours. Le champ des examens exigés est fixé par les arrêtés du Corps Académique du 31 mars 1840; on peut prendre connaissance de ces arrêtés au Bureau de l'Académie.

« Les jeunes gens qui, pour être dispensés de tout ou partie des examens d'admission, désirent faire valoir des examens antérieurement subis en qualité d'étudiants externes, ou des certificats d'étude et diplômes délivrés par des Académies ou Universités étrangères, ainsi que ceux qui désirent invoquer l'exception prévue dans l'article 29 du règlement, pour entrer en Théologie ou en Droit, doivent s'inscrire à cet effet au Bureau de l'Académie, et y déposer, s'il y a lieu, leurs demandes et les papiers à l'appui, un mois avant l'ouverture des cours.

« Les examens d'externes déclarés admissibles dispensent de droit, dans les examens d'admission, de celles des parties sur lesquelles ils ont été subis, pourvu toutefois qu'ils n'aient pas été subis depuis plus de quatre ans.

Les étudiants réguliers et externes qui désireront profiter des ressources que présentent les établissements auxiliaires d'instruction publique, sont prévenus :

1<sup>o</sup> Que la Bibliothèque publique est ouverte les lundi, mercredi, jeudi, samedi de 11 à 4 heures, et mardi et vendredi de 11 h. à 1 h. à ceux qui désirent consulter les livres et en extraire des notes. Le mardi et le vendredi de 1 à 3 heures sont consacrés à l'échange des livres.

2<sup>o</sup> Que le Jardin botanique est ouvert tous les jours.

3<sup>o</sup> Que le Musée Académique est ouvert au public de 1 à 3 heures le jeudi de chaque semaine et le dimanche de midi à 2 h. et à d'autres jours et heures pour les étudiants réguliers et externes qui suivent les cours de zoologie et d'anatomie comparée.

4<sup>o</sup> Que l'Observatoire est ouvert le premier jeudi de chaque mois, de 4 à 5 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

*Au nom de l'Académie,*

*F.-J. Pictet, Recteur.*

*Chevalier-Bourquin, Vice-Recteur.*

*E. Plantamour, Secrétaire.*

Genève, le 20 juillet 1848.

*Certifié conforme aux registres du département de l'Instruction publique.*

L. COULLET.

## PRIX BELLOT.

Ce prix, fondé par M. le Professeur BELLOT, sera adjugé à celui des docteurs ou licenciés en droit, Genevois ou étrangers, reçus à Genève dans les six années précédentes, qui aura composé le meilleur mémoire ou la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique.

Le choix du sujet est laissé aux aspirants. Les mémoires devront être remis au doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> mai 1849. Le prix sera de la valeur de 400 francs de France.

On peut prendre connaissance du règlement relatif à ce prix au bureau de l'Académie.

## PRIX DAVY.

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les élèves sortis de la Faculté des Sciences de l'Académie de Genève, depuis six ans au plus, sera adjugé au meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires devront être adressés au doyen de la Faculté des Sciences, avant le 1<sup>er</sup> mai 1849. Le prix sera de la valeur de 500 francs de France.

Quoique le choix des sujets à traiter soit entièrement laissé aux concurrents, MM. les Professeurs de la Faculté des Sciences ont déposé quelques questions au bureau de l'Académie. Il en sera donné connaissance à ceux qui le désireront.

## PRIX DES SCIENCES THÉOLOGIQUES.

Fondé par la Vénérable Compagnie des Pasteurs.

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les ministres, Genevois ou étrangers, sortis de l'auditoire de théologie de Genève de-

puis six ans au plus, et après y avoir passé au moins trois ans, sera adjugé au meilleur mémoire sur un point quelconque des sciences et de l'enseignement théologiques.

Le choix du sujet est laissé aux aspirants. Les mémoires manuscrits et inédits sont seuls admis à concourir. Ils devront être remis au Secrétaire de la Vénérable Compagnie des Pasteurs, ou à celui de la Faculté de Théologie, avant le 31 mars 1849.

On peut prendre connaissance du règlement relatif à ce prix auprès de M. le Secrétaire de la Vénérable Compagnie, ou au bureau de l'Académie.

## PRIX DE LA FACULTÉ DES LETTRES.

Ce prix, pour lequel peuvent concourir les élèves de la Faculté des Lettres ou du second degré des études préparatoires, ainsi que ceux qui ont reçu ce double enseignement depuis moins de trois ans, est destiné aux travaux littéraires composés selon les conditions du programme, dont on pourra prendre connaissance au bureau de l'Académie.

Les mémoires devront être adressés au doyen de la Faculté des Lettres avant le 15 octobre 1848 pour l'année actuelle, avant le 15 octobre 1849 pour l'année prochaine. Le prix sera de la valeur de 200 francs de France.